

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
14 juin 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 13 juin 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 13 juin 2018 qui vous est adressée par le membre du Cabinet et Ministre d'État aux affaires étrangères des Émirats arabes unis, Anwar Mohammad Gargash, sur les faits survenus récemment à Hodeïda (Yémen) (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(Signé) Lana Nusseibeh



Annexe à la lettre datée du 13 juin 2018 adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies

À la demande du Gouvernement légitime du Yémen, et dans le cadre d'une coalition arabe multipartite dirigée par le Royaume d'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis déploient des forces au Yémen depuis 2015 afin de protéger l'État et la population yéménites contre l'agression persistante des houthistes.

Le Conseil de sécurité a été dûment informé de cette demande par une lettre datée du 24 mars 2015 adressée au Président du Conseil par le Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que par des lettres identiques datées du 26 mars 2015 adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil (S/2015/217), tel qu'indiqué dans le préambule de la résolution 2216 (2015) du Conseil.

En tant que membre de la coalition, les Émirats arabes unis ont pour principal objectif, aujourd'hui comme hier, de rétablir la souveraineté du Gouvernement légitime du Yémen reconnu par la communauté internationale et de mettre fin au conflit provoqué par les houthistes dans le pays. La coalition agit conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, aux modalités convenues dans le cadre de l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et de son Mécanisme de mise en œuvre, ainsi qu'aux textes issus de la Conférence de dialogue national.

Dans sa résolution 2216 (2015) du 14 avril 2015, le Conseil de sécurité a formulé une série d'exigences auxquelles les houthistes devaient se conformer de façon immédiate et sans condition, notamment en mettant fin au recours à la violence, en retirant leurs forces de toutes les zones dont ils avaient pris le contrôle, en déposant toutes les armes supplémentaires saisies à l'armée et aux institutions chargées de la sécurité, en cessant toute action relevant exclusivement de l'autorité du Gouvernement légitime du Yémen, en s'abstenant de toute provocation ou menace envers les États voisins, en mettant fin au recrutement et à l'emploi d'enfants et en libérant tous les enfants enrôlés dans leurs rangs. À ce jour, les houthistes n'ont pas donné suite à ces exigences, ce qui constitue une violation flagrante de ladite résolution.

Laisser de vastes zones du nord du Yémen sous le contrôle des milices houthistes alors que celles-ci continuent de mener des attaques meurtrières aux missiles balistiques contre le Royaume d'Arabie saoudite serait contraire aux dispositions de la résolution 2216 (2015) et compromettrait la sécurité nationale des Émirats arabes unis et d'autres États de la région. À cet égard, nous réaffirmons notre droit naturel de légitime défense consacré par l'Article 51 de la Charte des Nations Unies et par le droit international coutumier.

Comme les membres du Conseil de sécurité le savent bien, les Émirats arabes unis ont toujours recherché une solution négociée au conflit. C'est l'objectif des opérations militaires que nous menons. Toutefois, les efforts visant à trouver une solution politique sont au point mort depuis près de deux ans par la faute des houthistes, dont l'intransigeance porte préjudice au peuple yéménite. En perpétuant la situation actuelle, nous ne ferons qu'exacerber les souffrances de la population.

Le Gouvernement légitime du Yémen et la coalition sont arrivés à la conclusion que le moyen le plus efficace d'amener les milices houthistes à la table des négociations et de mettre fin au conflit était de les priver du contrôle qu'elles exerçaient sur le port de Hodeïda. Nous estimons qu'une telle opération est possible du point de vue militaire et qu'elle peut être menée à bien en épargnant au maximum

les civils yéménites, dont la sécurité est au cœur de nos préoccupations. Le Gouvernement yéménite appuie pleinement cette opération et a demandé aux forces locales de jouer un rôle de premier plan dans son exécution. Les Émirats arabes unis sont déterminés à respecter le droit international humanitaire et à appliquer les principes de précaution, de proportionnalité et de discrimination dans la conduite de leurs opérations.

La coalition reporte cette intervention depuis plus d'un an eu égard aux préoccupations exprimées par les Nations Unies et les organismes humanitaires. Pendant ce temps, les milices houthistes ont continué d'utiliser Hodeïda comme principal point d'entrée d'armes iraniennes de contrebande, en violation flagrante des résolutions 2216 (2015) et 2231 (2015), notamment pour l'acheminement des missiles et des drones sophistiqués utilisés contre des cibles civiles en Arabie saoudite au cours de ces derniers mois. À cet égard, les Émirats arabes unis notent que, dans son dernier rapport final (S/2018/68), le Groupe d'experts sur le Yémen a constaté que la République islamique d'Iran avait agi en violation de l'embargo sur les armes imposé au paragraphe 14 de la résolution 2216 (2015) du Conseil de sécurité, n'ayant pas pris les mesures nécessaires pour empêcher la fourniture ou la vente d'armes et d'équipements aux milices houthistes. Il est malheureusement devenu évident que le mécanisme de vérification et d'inspection des Nations Unies n'avait pas permis de mettre fin à cet afflux d'armes ininterrompu.

Par ailleurs, les Émirats arabes unis demeurent gravement préoccupés par la négligence grave dont font preuve les houthistes dans la gestion du port se trouvant sous leur contrôle et par les conséquences que cela entraîne sur le plan humanitaire. En confisquant régulièrement l'aide acheminée par la coalition, en gérant le port avec négligence et en se livrant à la corruption, les houthistes ont montré qu'ils n'avaient aucun respect pour les principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance. Tous ces actes ont des répercussions catastrophiques sur la situation humanitaire au Yémen. En outre, les houthistes ont rejeté à plusieurs reprises les propositions tendant à ce que le port soit placé sous le contrôle de l'Organisation des Nations Unies, notamment celle présentée récemment par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Martin Griffiths. La reprise de la ville portuaire contrôlée par les houthistes et le rétablissement de l'autorité du Gouvernement légitime seraient une excellente nouvelle pour les habitants et permettraient de renforcer les capacités d'acheminer des produits de première nécessité jusqu'aux régions intérieures du nord du Yémen.

Toutes les possibilités de remédier pacifiquement aux graves conséquences humanitaires découlant du contrôle qu'exercent les houthistes sur le port de Hodeïda ont été épuisées. Tout récemment, la coalition a accepté de reporter de 48 heures ses opérations militaires dans la ville portuaire pour laisser le temps à M. Griffiths de négocier le retrait pacifique des houthistes. Malgré les efforts louables déployés par l'Envoyé spécial, les conditions établies par la coalition – qui exigeait des houthistes qu'ils se retirent complètement de Hodeïda, cèdent le contrôle de la ville au Gouvernement légitime du Yémen et participent aux efforts de déminage – ont malheureusement été rejetées.

Les membres de la coalition arabe en ont conclu que l'heure était venue de libérer le port de Hodeïda du joug houthiste. Ces trois dernières années, les Émirats arabes unis, qui se soucient profondément du bien-être du peuple yéménite, ont contribué à hauteur de près de 4 milliards de dollars à l'assistance destinée au Yémen. Ils sont résolus à faire en sorte que la population yéménite continue de recevoir des vivres et des produits de première nécessité, à Hodeïda comme dans les zones qu'ils approvisionnent actuellement. Tous les efforts seront faits pour limiter les incidences négatives de l'opération militaire sur le fonctionnement du port. Les Émirats feront

preuve de la plus grande prudence afin d'éviter d'endommager les infrastructures portuaires et espèrent, pour le bien du peuple yéménite, que le Conseil de sécurité recevra les mêmes assurances des houthistes.

D'autre part, je tiens à vous informer que, conformément à leur engagement de longue date aux côtés du Gouvernement légitime du Yémen et de la population yéménite, les Émirats arabes unis ont élaboré, au cours de l'année écoulée, le plan d'exécution global d'une vaste opération humanitaire visant à assurer la fourniture continue de logements et de produits de première nécessité à la population civile dans le cadre de plusieurs formules. Dans l'immédiat, les principaux éléments de ce plan sont les suivants :

- Des mesures visant à assurer l'acheminement rapide, au cours de la première semaine, d'une quantité de vivres suffisante pour alimenter 600 000 personnes pendant un mois. Cette intensification de l'aide se poursuivra jusqu'à ce que le fonctionnement du port soit rétabli, ce qui devrait se produire dans les deux semaines suivant le début de l'opération ;
- Le déploiement de spécialistes de la logistique et de la gestion portuaire pour réparer tout dommage causé par les houthistes à l'infrastructure du port ;
- La mise en œuvre d'opérations de déminage pour ouvrir un accès sûr au port lorsque celui-ci aura été sécurisé ;
- Le rétablissement des opérations à l'aéroport de Hodeïda et la mise en place d'autres moyens de transport permettant d'acheminer l'aide jusqu'à la ville portuaire et au-delà ;
- Une coordination étroite avec les organismes des Nations Unies, d'autres organisations humanitaires internationales et les organisations non gouvernementales opérant sur le terrain.

De plus amples informations concernant ce plan, notamment son application à l'ensemble du pays ainsi que les réponses aux éventuels imprévus, seront communiquées prochainement par notre Ministre d'État à la coopération internationale, Reem Al Hashimy.

Les Émirats arabes unis continueront de collaborer étroitement avec l'Envoyé spécial pour parvenir à la solution négociée à laquelle nous aspirons tous. Nous sommes fermement convaincus que cette opération nous permettra de nous rapprocher d'une telle solution et, partant, du rétablissement de l'ordre constitutionnel au Yémen et de la fin des souffrances du peuple yéménite.

Le Ministre d'État aux affaires étrangères
(Signé) Anwar **Gargash**